



Union Démocratique Fédérale

UDF Suisse



## L'initiative du PDC sur la famille et celle des Vert'libéraux sur l'énergie balayées dans les urnes

- Le non à l'initiative du PDC "Aider les familles!", qui prévoyait d'exonérer de l'impôt les allocations familiales, atteint 75,4%.
- Le revers est encore plus cinglant pour l'initiative des Vert'libéraux, qui visait à remplacer la TVA par une taxe sur l'énergie: 92% de non.

### LA VOTATION ACTUELLE: 08.03.2015

1. Initiative populaire « Aider les familles! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt »
2. Initiative populaire « Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie »

## Les mots d'ordre de l'assemblée des délégués de l'UDF Suisse

OUI

Initiative populaire « Aider les familles ! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt »

NON

Initiative populaire « Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie»

## Le 8 mars 2015, une fois OUI, une fois NON

L'assemblée des délégués de l'Union Démocratique Fédérale (UDF), réunie à Olten (SO), a décidé des mots d'ordre suivants, pour les objets mis en votation le 8 mars 2015 :

**OUI à l'initiative populaire « AIDER LES FAMILLES ! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt »**

Les arguments en faveur de l'initiative veulent que les allocations versées aux familles le soient entièrement. Actuellement, les allocations augmentent le revenu pour le fisc. Cette disposition illogique fait qu'en moyenne le 20% retourne dans les caisses de l'état plutôt que de profiter à la famille. L'initiative veut y remédier.

Les propos contraires à cette initiative avancent que la politique familiale actuelle serait 'assez sociale', qu'il y aurait déjà assez de mesures pour soulager les familles. L'initiative causerait des pertes fiscales conséquentes, et pour autant, l'argent manquerait ailleurs. En plus, ce seraient surtout les familles aisées qui en profiteraient. Propos qui n'ont pas su convaincre les délégués.

**L'assemblée a décidé le OUI par 52 voix pour, contre 16 non et 1 abstention.**

### **NON à l'initiative populaire « Remplacer la TVA par une taxe sur l'énergie »**

Les initiateurs soulignent qu'une taxe sur les énergies non renouvelables serait facile à percevoir, libérale et sociale. Elle réduirait notre dépendance énergétique de l'étranger et induirait une renaissance de nos énergies indigènes, surtout dans nos régions de montagne. En outre, les consommateurs pourraient influencer positivement leur charge fiscale par un comportement écologique.

Les opposants sont convaincus que l'abolition de la TVA serait une expérience fiscale trop dangereuse. En plus, les compensations nécessaires prélevées sur les hydrocarbures deviendraient prohibitives. L'industrie, dépendant à tout niveau de l'énergie, se verrait dans une situation encore plus difficile. Une migration, accompagnée d'une perte conséquente de places de travail, s'en suivrait, sans compter que bien des contrats internationaux d'importance vitale deviendraient caducs.

**Bien que d'accord avec le but environnemental visé par l'initiative, les délégués ont décidé de la refuser par 64 NON contre 4 oui et 2 abstentions.**

### **Objet mis en votation le 14 juin 2015: NON à l'initiative fédérale « Imposer les successions ... pour financer notre AVS » (Réforme de la fiscalité successorale)**

L'initiative veut assainir l'AVS par le biais d'une imposition des successions, afin d'éviter une réduction des rentes ou une hausse de l'âge de la retraite. Elle envisage de ménager la classe moyenne, les PME et les entreprises familiales par des clauses d'exception. Des montants exonérés seront stipulés, sans être fixes.

Pourtant, cette imposition fédérale revient à une centralisation qui sacrifie toute autonomie cantonale. De surcroît, pendant 10 ans, aucune succession d'entreprise familiale ne pourra être réglée définitivement. En plus, par les temps qui courent, il est impossible de déterminer équitablement la valeur courante d'un objet immobilier. Les exceptions stipulées par l'initiative engendreraient des tanières fiscales de rêve, et, bouquet final, au niveau financier, l'initiative donnerait le coup de grâce à la structure familiale.

**Les délégués, en outre, ont ressenti une injustice cette troisième imposition du même argent, en refusant l'initiative par 58 NON, contre 1 oui et 4 abstentions.**

## LE 8 MARS, AIDONS LES FAMILLES!



Impulsion - Le journal de l'Union Démocratique Fédérale | An 24 | No 1 | Février 2015

**Actuellement, le 20% des allocations versées aux familles retourne sous forme d'impôt dans les caisses de l'Etat. L'initiative «Aider les familles» entend y remédier, afin que les familles profitent de l'intégralité de leurs allocations.**

Les adversaires prétendent que la politique familiale actuelle serait déjà «assez sociale» : les mesures pour aider les familles seraient assez nombreuses. Un «oui» à l'initiative engendrerait de plus des pertes fiscales conséquentes qui devraient être compensées aux dépens d'autrui. Ils renchérissent que bon nombre de bénéficiaires avec un salaire modeste ne paieraient de toute manière pas d'impôts du tout et que, par conséquent, l'exonération des allocations ne leur apporterait aucun avantage. De surcroît, les petits salaires auraient droit aux subsides pour la caisse-maladie et à d'autres aides. Finalement, ce changement ne profiterait qu'aux familles aisées qui se rendraient à peine compte d'une différence si imperceptible.

Hélas, personne ne parle de la classe moyenne, qui représente environ le 60% des familles suisses. Celles-ci ont un revenu à peine trop élevé pour pouvoir toucher les subventions pour la caisse-maladie et d'autres aides financières. Des allocations familiales exonérées constitueraient donc une aide essentielle. C'est en outre au sein de cette classe moyenne que l'on trouve les familles qui tiennent à bien éduquer leur progéniture, à faire de leurs enfants «de bons adultes». Des adultes sur lesquels notre société pourra compter. Finalement, c'est cette souche de la population qui garantit la pérennité de nos institutions sociales, telles que l'AVS. Voilà les raisons qui ont su convaincre sans difficulté les délégués de l'UDF de soutenir fermement cette initiative, d'autant que notre parti tient tout particulièrement à la famille.

Walter Müller

## NON À LA TAXE SUR L'ÉNERGIE



Impulsion | An 24 | No 1 | Février 2015

**L'objectif de l'initiative est d'amener une conversion de la Suisse en matière d'énergie : réduire l'importation grâce à l'innovation en énergie renouvelable favoriserait l'indépendance énergétique. Le texte encourage aussi les économies d'énergie. Le nouvel impôt serait pourrait facilement être encaissé à l'importation de la matière première. La suppression de la TVA constituerait une économie de 8 % pour chaque achat, de sorte que l'argent serait disponible pour payer plus cher le mazout, l'essence et l'énergie électrique d'origine atomique.**

On peut rétorquer que l'impôt actuel est stable et qu'une prévision annuelle est possible. L'initiative, elle, entend créer une nouvelle base, pour laquelle toutes les prévisions seront impossibles. Elles dépendront de la consommation, mais aussi de la volonté d'exportation de nos livreurs. Des fluctuations énormes sont imprévisibles, indépendantes de la population et de la possibilité d'agir de la Confédération. En outre, l'initiative est socialement injuste, puisque les locataires souffriront de lourdes charges.

Les délégués de l'UDF ont globalement salué la volonté d'économie d'énergie et la recherche de l'indépendance énergétique. Mais l'importance de la conversion, dans les cinq années, est trop courte et les conséquences imprévisibles. La majorité des délégués a ainsi rejeté l'initiative avec 64 voix contre 4. (comm.)